



Date de transmission de l'acte: 28/05/2026  
Date de reception de l'AR: 28/05/2026

025-242504355-D\_2026\_080-DE  
A G E D I

DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY**  
17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

**EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du mercredi 20 mai 2026**

mercredi 20 mai 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 30,  
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 12 mai  
2026, de Madame Valérie PAGNOT, Présidente.

**MEMBRES :**

En exercice : 34

Présents : 31

Ayant pris part au vote : 33

Absent.s Excusé.s : 2

Pouvoir(s) : 2

Supplé.e.s. : 1

**Sont présent.e.s:** ARNOUX Madeleine, BARTHOD Didier, BAULARD Anne, BIZE Sylvie, CAMENSULI Guillaume, CELEBI Cihan, CELEBI Elise, CERUTTI Charlène, CHAPOTTE Alain, CLEMENCE Eric, COULOUVRAT Dimitri, EL NIESS Valérie, FEUVRIER Annabelle, FEUVRIER Miriam, GAUTHEY Valentin, GELION Charles, HARRY Sandrine, JACQUOT Jean-Pascal, LIGIER Valérie, MILLESSE Nicolas, MOUGIN Patrice, PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, PARRENIN Bernard, PERROT André, PERROT Roland, PERSONENI Christian, PONCET Edith, ROGNON Céline, RONDOT Dominique, VUILLEMIN Jean-Luc

**Sont absent.e.s / excusé.e.s:** MAUGAIN Grégory, VIVOT Damien suppléé par JACQUOT Jean-Pascal

**Sont absent.e.s / excusé.e.s avec pouvoir.s:** FEUVRIER Eric représenté par CERUTTI Charlène, VIENNET Hervé représenté par PAGNOT Valérie

**Secrétaire de séance:** Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Monsieur RONDOT Dominique, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

**Délibération n° :**

**D\_2026\_080**

**OBJET :**

**Élection des représentants au sein des organismes extérieurs :**  
**Référent Ambrosie**

L'ambrosie constitue une plante invasive présentant des enjeux sanitaires, notamment en raison de



Date de transmission de l'acte: 28/05/2026

Date de réception de l'AR: 28/05/2026

025-242504355-D\_2026\_080-DE

A G E D I

son fort pouvoir allergisant. Pour la CCPR, cette désignation permet d'organiser une coordination intercommunale avec les dix-sept communes membres, afin de faciliter le partage d'informations, le suivi des signalements et la sensibilisation des acteurs locaux.

Il revient à la CCPR de désigner un référent ambroisie du territoire de la CCPR.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il est procédé à une nomination ou à une présentation, sauf si le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas y procéder.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de procéder à cette élection à main levée.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

- Élit M. Valentin GAUTHEY en qualité de référent ambroisie du territoire de la CCPR.

*Résultat du vote: Pour :33, Contre : 0, Abstention : 0*

*Pour extrait conforme,*

**Le Présidente,**

**Valérie PAGNOT**

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 12/05/2026.

Délibération affichée le : 28/05/26